

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023**

**Présents** : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – DROUIN – ANDRÉ – DE KERPEL – LEDOUX – MANNAPIN – LAHITTE – FERREIRA – NEUSCHWANDER – GRUYÈRE – CARRASCO – PAPILLON – DELPRAT – WARUSFEL – MARCHAND

**Absent (s) (es)** : Néant

**Absent (s) (es) excusé (s) (es)** : Mmes BROUILLARD – DEJEAN-TRONQUET – M. PARIS

**Pouvoirs** : M. PARIS à M. NEUSCHWANDER

Mme BROUILLARD à Mme ANDRÉ

Mme DEJEAN-TRONQUET à M. DE KERPEL

M. NEUSCHWANDER Julien a été nommé **secrétaire de séance**.

***Délibération N° 01 / 2023 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : AVENANT N°4***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'ADOPTER l'avenant n° 4 ;
- ✓ D'ADOPTER le règlement intérieur de l'exercice 2023 ;
- ✓ D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2023 ;
- ✓ D'IMPUTER cette dépense à l'article comptable 6042 de la nomenclature M57 ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

***Délibération N° 02 / 2023 : REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SOUS BISCAIN (IMPASSE DES AIGLES) : SUPPRESSION DÉLIBÉRATION***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ DE RAPPORTER la délibération n° 55/2022 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

***Délibération N° 03 / 2023 : TRES HAUT DÉBIT – MISE EN PLACE D'UN FONDS DE CONCOURS DES COMMUNES A L'INTENTION DE LA C.C. THELLOISE POUR LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU T.H.D. EN 2022***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ DE S'ENGAGER à verser une participation financière à la Communauté de Communes, pour les prises destinées aux habitations, via le versement d'un fonds de concours à la Thelloise, à hauteur de 29 % du reste à charge et en fonction du nombre de prises à installer sur le territoire de la commune ;
- ✓ D'INSCRIRE les crédits correspondant à l'article comptable 2041512 du budget primitif ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### ***Délibération N° 04 / 2023 : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ACCEPTER** d'engager la somme de 5 000,00 € destinée à l'acquisition des illuminations de Noël sur le budget 2023 ;
- ✓ **D'INSCRIRE** cette dépense à l'article comptable 2188 de la nomenclature M57;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### ***Délibération N° 05 / 2023 : REPRISE COMPÉTENCE : EAUX PLUVIALES***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ACCEPTER** de reprendre cette compétence Eaux Pluviales au sein du budget général à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- ✓ **DE REPRENDRE** pour chaque commune, la somme afférente à cette compétence ;
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants dans le budget primitif ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### ***Délibération N° 06 / 2023 : INDEMNITÉS DU MAIRE***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE BAISSER** le taux des indemnités de Monsieur le Maire à 42% de l'indice brut terminal (I.B. 1027) ;
- ✓ **D'APPLIQUER** cette baisse à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 ;
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants dans le budget primitif à l'article 65311 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### ***Délibération N° 07 / 2023 : VIDÉO-PROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 8 (M. LAFOREST, M. DROUIN, Mme ANDRÉ, M. DE KERPEL, Mme DEJEAN-TRONQUET, Mme BROUILLARD, Mme MARCHAND, M. WARUSFEL), Abstention : 7 (Mme LEDOUX, Mme FERREIRA, M. NEUSCHWANDER, M. LAHITTE, Mme MANNAPIN, Mme PAPILLON, M. PARIS) Contre : 4 (M. CARRASCO, Mme GRUYÈRE, M. LE MOUËL, M. DELPRAT)), décide :

- ✓ **D'ACCEPTER** l'actualisation du devis présenté d'un montant H.T. de 61 360 € ;
- ✓ **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise au taux maximal ;
- ✓ **DE SOLLICITER** le fonds de développement communautaire au montant maximum ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

***Délibération N° 08 / 2023 : SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (S.E. 60) : ADHÉSION E.P.C.I.***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays du Valois et celle du Clermontois au Syndicat d'Énergie de l'Oise ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait le mercredi 1er février 2023

Le Maire,  
Guy LAFOREST

